

Séance du 30 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	29
Absents	4
Procurations	4
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le trente juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-trois juin deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Jean-Philippe ABINAL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIÉ, Salma BÉNALI, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MÉRAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Sandrine BUSCAYLET, Alexis CÉSAR.

Absents ayant donné pouvoir : Catherine COUFFIN (pouvoir à Sabine MIRAL), Gulistan DINCEL (pouvoir à Jacques DOUZIECH), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Mathis VIGUIER)

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/94-2026**Election du secrétaire de séance**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-15,

ENTENDU qu'en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'élire, pour chaque séance, un(e) secrétaire de séance.

CONSIDERANT que Madame Sabine MIRAL s'est portée candidate.

CONSIDERANT qu'aucune opposition n'ayant été formulée et que le vote s'est tenu à main levée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix élit Madame Sabine MIRAL aux fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 JUIL. 2026

Et de la publication le : 03 JUIL. 2026